Redonner du sens à l'engagement financier de l'État en faveur des conservatoires

Les enseignements artistiques sont l'un des piliers de l'éducation artistique et culturelle due à chaque jeune français. Un vaste ensemble d'écoles et de conservatoires s'est développé en plus de 50 ans dans l'ensemble du pays, sous la responsabilité croissante et devenue première des collectivités territoriales, avec l'appui et sous le contrôle pédagogique de l'État. Ce qui se joue dans les conservatoires c'est, dans la diversité des disciplines et des esthétiques, le développement d'une pratique amateur toujours plus vivante, l'élargissement des publics et l'émergence de nombre artistes de demain, créateurs et interprètes.

La ministre a souhaité réengager le ministère de la culture et de la communication aux côtés des conservatoires et des collectivités en reconstituant une enveloppe budgétaire qui leur sera dédiée. Son objectif est d'encourager les pratiques expérimentales et les projets novateurs d'ores et déjà développés par certains d'entre eux mais aussi d'inciter ceux qui ne s'y seraient pas encore engagés à se mobiliser.
Elle souhaite à cette fin que soient prioritairement mis en discussion au sein d'un groupe de travail « conservatoire » du CCTDC 5 pistes prioritaires susceptibles de trouver, tout ou partie, leur traduction dans les différents axes des projets d'établissement des conservatoires :

1. La mise en place de pratiques pédagogiques innovantes :

- Travail des équipes des conservatoires sur l'ouverture à la diversité des répertoires et des pratiques : projets multi instrumentaux ou transdisciplinaires, pratiques vocales pour les élèves de différentes spécialités, fréquentation de spectacles et concerts...
- Parcours d'apprentissage personnalisés permettant aux élèves de faire l'expérience de la diversité des esthétiques, des disciplines et des répertoires.
- Développement des méthodes d'apprentissage faisant une grande place à l'oralité et à la pédagogie de groupe comme dans le cas des orchestres à l'école ou Démos.
- Prise en compte de la place grandissante qu'accordent les jeunes au numérique et à internet en termes de découverte, d'apprentissages et d'expérimentation.
- Développement des cycles d'éveil et d'initiation en théâtre musique et danse qui font une large place à la pluridisciplinarité ainsi qu'à la rencontre avec les œuvres et notamment celles qui sont spécifiquement adressées aux enfants.

2. Le développement des pratiques collectives au travers :

- De l'articulation entre pédagogie de groupes (enseignements dispensés à deux ou trois élèves simultanément) et pratiques collectives (orchestres, chorales, troupes...) dans le cadre des enseignements.
- De la facilitation et de l'accompagnement des pratiques collectives des amateurs en lien avec les acteurs culturels et artistiques du territoire (accueil de groupes extérieurs au conservatoire, projet impliquant à la fois des élèves du conservatoire et des amateurs issus du monde associatif).
- Des temps fédérateurs pluridisciplinaires d'expression artistique.

3. La diversification de l'offre artistique, pour répondre aux pratiques des jeunes et favoriser l'ouverture des conservatoires à des enfants qui ont d'autres cultures et apprentissages par leur environnement social et leurs parcours. Cela passe par :

- L'élargissement du champ des disciplines enseignées au sein des conservatoires afin de favoriser la diversité des publics : musiques et danses urbaines, musiques et danses traditionnelles, musiques assistées par ordinateur (MAO), improvisations, arts du cirque et art dans l'espace public.

- L'exploration des répertoires européens à travers ses différentes traditions mais aussi extra-européens à travers des esthétiques et des techniques qui leur sont propres.

- Une place plus grande faite aux écritures contemporaines à destination de l'enfance et de la jeunesse, comme une chance supplémentaire donnée à l'expérience sensible, élément souvent déclencheur de l'envie de se tourner vers l'apprentissage.

4. Le développement des projets en réseau entre les différents lieux d'enseignement artistique d'un même territoire et en partenariat avec les différents acteurs culturels et éducatifs pour :

- Positionner le conservatoire comme un lieu ressource.

- Asseoir la place des conservatoires dans la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle en complémentarité et en partenariat avec l'Éducation nationale et les différents acteurs impliqués dans le temps péri et extra scolaire.

- Favoriser les parcours des élèves à travers le développement des synergies entre établissements, permettant une diversité de l'offre artistique au regard des différents bassins de population sur un territoire.

De l'EPCI au département, il pourrait revenir à chaque collectivité de travailler, dans cette perspective, sur l'identification des besoins de leur territoire afin de déterminer l'échelle pertinente pour créer ou mettre à jour un schéma qui pourrait éventuellement prendre appui sur un réseau d'établissements d'enseignement spécialisé, classés ou non. L'État conservant sa responsabilité d'expertise et de suivi permanent de l'offre publique d'enseignement artistique, il pourrait également, sous réserve de l'implication d'au moins un établissement classé ou susceptible de l'être, agréer ce type de regroupement.

5. La mise en œuvre d'une politique sociale par les conservatoires de manière à favoriser une plus grande ouverture et une accessibilité au plus grand nombre.

- Encourager le développement d'une politique d'ouverture des conservatoires au moyen de conditions tarifaires adaptées aux familles les moins aisées en prenant en compte leurs conditions sociales et fiscales.

- Favoriser des temps de découverte et de pratique ouverts à tous en lien avec une réflexion sur l'accessibilité des conservatoires en soirée, durant le week-end ou les vacances scolaires.